

Hopfenweg 21 Postfach/C.p. 5775 CH-3001 Bern Tel. 031 370 21 11 Fax 031 370 21 09 info@travailsuisse.ch www.travailsuisse.ch

DETEC

Madame Doris Leuthard

Conseillère fédérale

Office fédéral des routes OFROU

Mr René Sutter

Courriel: rene.sutter@astra.admin.ch

Berne, le 4 avril 2013

Modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine : consultation

Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur ce projet et c'est volontiers que nous vous le faisons parvenir.

Nous nous opposons à la construction d'un second tube au Gothard en dépit des garanties fournies qui devraient permettre d'exclure clairement toute exploitation de plus de deux voies de circulation. Une fois le second tube construit, les pressions seront énormes pour pouvoir l'utiliser. On a de la peine à croire qu'à terme on exploitera qu'une voie de circulation par tube. Pour nous, la réfection du tunnel sert de prétexte à la construction d'un second tube. On a de la peine à imaginer que lors des périodes de vacances en tout cas, on ne finisse pas par autoriser temporairement deux voies de circulation par tube pour résorber les bouchons qui se forment à l'entrée du tunnel.

La modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine pourra être attaquée par référendum et par la suite on pourra mettre en exploitation deux voies de circulation par tube. Travail. Suisse exige dès lors le respect de la Constitution fédérale et le renoncement à la construction d'un second tube au Gothard afin de respecter la volonté populaire de transférer le trafic de marchandises de la route au rail, exprimée avec le oui à l'initiative des Alpes.

Certes, nous sommes d'accord avec le fait qu'Il n'y a pas de variantes idéales qui cumuleraient tous les avantages. La solution proposée a certes l'avantage de mieux garantir pendant les travaux de rénovation l'accessibilité des cantons concernés et peut-être à long terme la sécurité. Mais cela ne saurait justifier les coûts supplémentaires très importants de la variante proposée (près de 1,3

milliards CHF) et le risque très réel que l'on finisse par exploiter deux voies de circulation dans chaque tube, en contradiction avec la Constitution fédérale.

Nous vous prions donc d'effectuer la rénovation du Gothard en renonçant à construire un 2^{ème} tube et en prévoyant toutes les mesures nécessaires pour minimiser les problèmes de l'accessibilité des cantons concernés, en particulier le Tessin, Uri mais aussi le Valais et les Grisons pendant les travaux de rénovation. Comme il ressort du rapport explicatif que c'est de loin le Tessin qui se verrait le plus pénalisé sur le plan financier et touristique, il faut mieux en tenir compte en prévoyant une indemnisation pour ce canton qui permettrait de palier une partie au moins des pertes de recettes touristiques.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre avis, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Martin Flügel

Président

Denis Torche

552

Secrétaire central